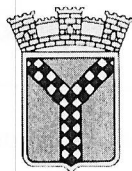


Département de l'Hérault

Canton de Gignac

Mairie de



VENDEMIAN

4, place de la mairie

34230 Vendémian

Procès-verbal

Conseil Municipal

Du 1^{er} février 2023

A 19h

Salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : **23/01/2023**Nombre de conseillers en exercice : **15**Nombre de présents : **13**Nombre de votants : **14**

Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-trois et le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : David CABLAT, Chantal BURGUIERE, Lionel CAUSSE, Gérard ESCRIG, Katia EUSTAQUIO, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON, Gaëlle JORAND, Lionel LASSERRE, Guilhem NOUGARET, Paul MONTEL, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOMÉ.

Était représenté : Stéphan COSTE, représenté par David CABLAT

Était absente excusée : Marjorie RABASTENS

A été nommée secrétaire : Géraldine THOMÉ

Approbation des PV des séances du 14 décembre 2022.

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Projet création pôle multiservices – actualisation du plan de financement pour les demandes de financements

Monsieur le Maire indique que le projet est éligible à une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) au titre de la DGD Bibliothèques.

Monsieur le maire informe de la publication du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) le 10 janvier 2023, avec une date limite de réception des offres fixée au 20 février 2023 à midi.

Monsieur le Maire,

- **Rappelle** que par délibération du 8 décembre 2021, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour le lancement du projet de création d'un pôle multi-services.
- **Rappelle** que la commune a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage de Hérault Ingénierie et que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à l'Atelier Peytavin – Claveau de Lima.
- **Rappelle** les choix arrêtés dans le cadre de l'Avant-Projet Définitif (APD) du pôle multiservices de novembre 2022, qui permettra d'accueillir trois commerces de proximité, ainsi que la nouvelle maison des jeunes et la nouvelle bibliothèque.
- **Rappelle** les objectifs du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la nouvelle bibliothèque, élaboré en juin 2022, en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault qui assure l'animation du réseau de lecture publique des 21 bibliothèques communales du territoire.

- **Précise** qu'à l'issue de la phase Projet (PRO) de décembre 2022, le montant estimatif global du projet est le suivant :

Montants € HT

Commerces	Médiathèque	Maison des jeunes	TOTAL
894 451 €	542 343 €	447 356 €	1 884 150 €

- **Détaille** la participation prévisionnelle des financeurs actualisée, conformément au plan de financement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- **Approuve** l'Avant-Projet Définitif (APD) du pôle multiservices de novembre 2022.
- **Approuve** le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la nouvelle bibliothèque, élaboré en juin 2022.
- **Approuve** le montant estimatif global du projet issu de la phase Projet (PRO) de décembre 2022.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel actualisé joint en annexe.
- **Autorise Monsieur le Maire** à solliciter les aides financières conformément au plan de financement joint en annexe.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour mener à bien cette affaire.

2. Ouverture des crédits d'investissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine de la Commune et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au vote du budget primitif 2023, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Municipal. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé – dépenses réelles d'investissement 2022 : 256 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 64 000 € (< 25% x 256 000 €).

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 21 250 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles - voirie : 42 750 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** d'ouvrir par anticipation au vote du budget primitif 2023, les montants des crédits précitées.

3. Projet 8000 arbres par an du Conseil Départemental de l'Hérault – Campagne 2023

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet 8000 arbres par an pour l'Hérault.

Les vertus de la plantation sont multiples :

- Des qualités paysagères et esthétiques
- Des facultés de résorption des ilots de chaleur
- La réduction du CO2
- La capacité à absorber les polluants atmosphériques
- L'abritement de la biodiversité.

Le Département de l'Hérault assure l'achat et la livraison. Il est prévu de fournir des arbres d'une taille significative (tronc entre 8 et 14cm).

Ces plantations ont vocation à être affectées à l'usage public, celles-ci sont cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

VENDEMIAN a déjà bénéficié de 43 arbres en 2022 dans le cadre de ce dispositif départemental.

Afin de compléter le projet d'aménagement et d'embellissement de la commune et favoriser la biodiversité, il sera sollicité une dotation de 18 arbres au titre de l'année 2023.

Ces arbres seront implantés sur les sites suivants :

- Route de Saint Jean : 8 arbousiers
- Cimetière / Avenue du Tambourin : 6 cyprès de Provence
- Foyer rural / avenue du Tambourin : 2 Erables planes
- Avenue du Sambuc : 1 noisetiers à fruits + 1 noyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **Autorise** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 18 arbres, soit 8 Arbousiers, 6 cyprès de Provence, 2 Erables planes, 1 noisetier à fruits, 1 noyer ;
- **Décide** d'affecter ces plantations à l'espace public communal de Vendémian, sur les sites suivants :
 - . Route de Saint Jean
 - . Cimetière / avenue du Tambourin
 - . Foyer rural / avenue du Tambourin
 - . Avenue du Sambuc ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Arrivée de Stephan COSTE à 19H45.

4. Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune est confrontée aux problèmes provoqués par des chats « libres ». Il propose la signature d'une convention tripartite valable jusqu'au 31 décembre 2023, entre la commune de Vendémian, la Fondation d'entreprise Clara du Groupe SACPA et la Clinique Vétérinaire FOCH pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres identifiées sur le territoire de Vendémian. Les demandes d'intervention et de prise en charge seront exécutées uniquement sur demande de la mairie.

Le coût de ce service s'élève comme suit :

- 50 € par chat capturé,
- Castration + puce électronique ou tatouage : 61 €
- Ovariectomie + puce électronique ou tatouage : 81 €
- Tet FIV – FELV : 31.19 €
- Test positif + Euthanasie : 20.27 €

Ce point a suscité des nombreuses discussions au sein de l'assemblée. De plus amples informations à venir sur le sujet permettra une prise de décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

5. Voirie – Dénomination et numérotation de l'impasse du Lotissement Les Terrasses de Vendémian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

Monsieur le maire propose à l'assemblée de dénommer la voirie sise parcelle E 1861 et d'attribuer des numéros par lot.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de dénommer la voirie sise parcelle E 1861 « Impasse de l'Amandier » ;
- **Décide** d'attribuer les numéros par lot de la façon suivante :

N° de lot	N° de parcelle(s)	N° attribué
Lot 2	1851	2
Lot 1	1850	4
Lot 4	1854	6
Lot 3	1855	8
Lot 5	1856	10
Lot 6	1857	12
Lot 7	1858	14
Lot 8	1859	16
Lot 9	1845 et 1860	7
Lot 10	1842	5
Lot 11	1841 et 1853	3
Lot 12	1840 et 1852	1

- **Dit** que le nom de la Commune devra toujours figurer dans l'adresse sous le nom de la rue.

II- QUESTIONS DIVERSES

1. Observatoire fiscal – Nouveau service mutualisé proposé par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Monsieur le maire expose les missions du service mutualisé « observatoire fiscal commun » proposé par la CCVH. Depuis septembre 2022, un agent de la CCVH est désormais mis à disposition à la DDFIP et un élargissement de ses missions a été acté avec l'administration fiscale. La mission principale de ce nouveau service mutualisé est d'aider les communes adhérentes à la mise à jour de leurs assiettes fiscales. Le coût du service est estimé à 1 245 €/an pour la commune de Vendémian.

Ce service est chargé des domaines suivants :

- Vérification sélective des locaux (VSL)
 - Etablissement de listes de locaux à vérifier
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Préparation et animation de commissions communales des impôts directs (CCID)
- Assistance fiscale aux communes membres
 - Politique des taux
 - Politique d'abattement
 - Etudes d'impact sur des réformes à venir, etc...
 - Analyses fiscales ciblées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion du service mutualisé Observatoire Fiscal de la communauté des communes Vallée de l'Hérault. La signature de ladite convention interviendra au printemps 2023.

2. Goûter des aînés

Un goûter en direction des aînés sera organisé le 3 juin 2023.

3. Commission des festivités

La commission Festivités se réunira le 13 février 2023 à 20h30, au cours de laquelle sera notamment abordé le règlement du concours fleuris.

4. Monde des Jeunes

Une soirée jeux sera organisée par le MJD le 17 février 2023 à 18h30.

5. Groupeement de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Monsieur NOUGARET fait un retour sur l'actualité du GDON.

6. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe que la commune devra élaborer un plan communal de sauvegarde incendie feux de forêt d'ici deux ans.

7. Collète des déchets

Une réunion avec le service de gestion des déchets ménagers de la communauté de communes Vallée de l'Hérault est prévue le 7 février 2023 à 14h.

8. Conseil Syndical du SIVOM

Le Conseil Syndical du SIVOM Le Pouget – Vendémian se réunira le 14 février 2023 à 18h à la mairie de Vendémian

9. Travaux RD131 :

Un retard des travaux de voirie de la RD131 de deux semaines est à prévoir.

Monsieur le Maire tient à remercier l'Assemblée pour leur collaboration à la rédaction et la distribution des Echos.

Fin de séances à 21h00

La secrétaire de séance
Géraldine THOME

Le Maire
David CABLAT

